

Conseil canadien pour les réfugiés
Rapport de l'auditeur indépendant et
États financiers
31 août 2025



Paquin
& associés
inc.

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Conseil canadien pour les réfugiés

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **Conseil canadien pour les réfugiés** (« l'organisme »), qui comprennent le bilan au **31 août 2025** et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au **31 août 2025**, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir les éléments probants suffisants et appropriés concernant l'exhaustivité des autres produits. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le **31 août 2024** et le **31 août 2025**, de l'actif à court terme au **31 août 2024** et au **31 août 2025**, et des actifs nets aux **1er septembre et 31 août 2024 et 2025**.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autre point

Les états financiers de l'entité pour l'exercice terminé le **31 août 2024** ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion avec réserve en date du **16 avril 2025** pour les raisons décrites dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve ».

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

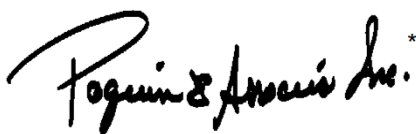
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Société de comptables professionnels agréés

Montréal, le 24 février 2026

* Par CPA auditeur permis de comptabilité publique n° A146562

Conseil canadien pour les réfugiés

États financiers

31 août 2025

Index

États financiers

Résultats	1 à 2
Évolution de l'actif net	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 à 8

Résultats

Exercice terminé le 31 août 2025

	2025	2024
Produits		
Programme du gouvernement fédéral		
Patrimoine Canada	30 000 \$	50 000 \$
Croix rouge canadienne	-	227 088
	30 000	277 088
Contributions financières		
World Education Service (WES)	75 000	3 000
Canadian Race Relations Foundation	6 200	6 453
Canadian Lutheran World Relief	-	7 835
Dons - Prix Francisco Rico-Martinez	6 850	-
Fondation communautaire juive de Montréal	2 500	-
Fondation du Grand Montréal	65 000	65 000
Lush Handmade Cosmetics LLC	40 000	-
Dalhousie University	-	3 000
Motivaction Jeunesse	-	18 000
Fondation Chagnon	-	8 000
Vancouver Foundation	-	1 294
	195 550	112 582
Autres produits		
Cotisations	230 255	160 808
Dons	229 441	153 863
Événement-congrès	90 172	52 370
Commandites	62 500	27 250
Autres	2 434	8 926
	614 802	403 217
Total des produits	840 352	792 887
Charges		
Ressources humaines		
Salaires et charges sociales	780 612	737 138
Déplacement et représentation	11 487	10 916
Services professionnels	5 589	37 038
	797 688	785 092
Organisation		
Collecte de fonds	11 398	4 764
Frais de conférences	204 925	103 896
Groupes de travail	50 885	79 385
Comité exécutif	27 018	44 988
Éducation du public et réseautage	135 764	42 842
	429 990	275 875

Résultats

Exercice terminé le 31 août 2025

	2025	2024
Charges (suite)		
Fonctionnement		
Loyer	39 356	39 496
Honoraires professionnels	23 827	17 389
Fournitures et frais de bureau	14 687	7 876
Entretien et réparations	9 142	7 488
Assurances	4 934	4 807
Frais bancaires	2 087	1 889
Divers	-	1 849
Traduction	877	460
Télécommunications	414	452
Taxes et permis	425	24
	95 749	81 730
Total des charges	1 323 427	1 142 697
Insuffisance des produits sur les charges avant revenus de placements	(483 075)	(349 810)
Revenus de placement		
Gains non réalisés	196 685	167 150
Gains réalisés	60 331	81 076
Dividendes	10 807	41 931
Intérêts	683	777
	268 506	290 934
Insuffisance des produits sur les charges	(214 569) \$	(58 876) \$

Évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 août 2025

	Grevé d'affectations externes	Grevé d'affectations internes	Non grevé d'affectations	2025	2024
Solde déjà établi	35 153 \$	1 757 769 \$	201 019 \$	1 993 941 \$	2 034 850 \$
Redressement aux exercices antérieurs <i>[note 3]</i>	-	-	(17 967)	(17 967)	-
Solde redressé	35 153	1 757 769	183 052	1 975 974	2 034 850
Insuffisance des produits sur les charges	-	-	(214 569)	(214 569)	(58 876)
	35 153	1 757 769	(31 517)	1 779 372	1 975 974
Utilisation et virement d'affectations internes <i>[note 9]</i>	-	(300 000)	300 000	-	-
Solde à la fin	35 153 \$	1 457 769 \$	268 483 \$	1 779 372 \$	1 975 974 \$

Bilan

Au 31 août 2025

	2025	2024
Actif		
À court terme		
Encaisse	84 109 \$	56 685 \$
Débiteurs <i>[note 4]</i>	34 730	97 344
Frais payés d'avance	64 801	45 471
	183 640	199 500
Placement à long terme, évalué à la juste valeur marchande <i>[note 5]</i>	1 759 234	1 862 549
Dépôt sur acquisition d'immeuble	5 000	5 000
	1 947 874 \$	2 067 049 \$
Passif		
À court terme		
Fournisseurs et charges à payer <i>[note 6]</i>	68 369 \$	74 775 \$
Revenus perçus d'avance	18 100	2 000
Apports reportés <i>[note 7]</i>	100 000	14 300
	186 469	91 075
Actif net		
Grevé d'affectations externes <i>[note 8]</i>	35 153	35 153
Grevé d'affectations internes <i>[note 9]</i>	1 457 769	1 757 769
Non grevé d'affectations	268 483	183 052
	1 761 405	1 975 974
	1 947 874 \$	2 067 049 \$

Pour le Conseil d'administration

Administrateur

Administrateur

Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 août 2025

	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds :		
Subventions et aide gouvernementale	385 438 \$	122 450 \$
Autres produits	636 328	399 791
Revenus de placement	268 506	290 934
	1 290 272	813 175
Sorties de fonds :		
Fournisseurs et services	(1 366 163)	(1 110 488)
Sorties de fonds nettes liés aux activités de fonctionnement	(75 891)	(297 313)
Activités d'investissement		
Variation nette des placements	103 315	(14 352)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	27 424	(311 665)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	56 685	368 350
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	84 109 \$	56 685 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Notes complémentaires**31 août 2025**

1. Constitution et mission de l'organisme

Le Conseil canadien pour les réfugiés est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie II de la Loi sur les corporations canadiennes le 30 mai 1986, il est maintenant régi selon la Loi canadienne sur les organismes à but non lucratif. C'est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est exempté d'impôts.

Ses objectifs sont les suivants :

- Encourager les séances éducatives pour les membres et les membres du public intéressés sur les questions relatives aux réfugiés;
- Encourager les membres lors des réunions à renseigner les autres membres sur les questions relatives aux réfugiés sous la forme de production et d'explication de documents de recherche dans le cadre de séances plénières, d'ateliers et de groupes de travail;
- Encourager les réunions des membres dans le but de partager des préoccupations communes concernant les questions relatives aux réfugiés;
- Faciliter la compilation et l'échange d'informations sur les questions relatives aux réfugiés;
- Encourager le réseautage et la collaboration entre les membres dans le but de travailler d'une manière plus efficiente et efficace au nom des réfugiés à l'intérieur et à l'extérieur du Canada.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du *Manuel de CPA Canada* et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits*Apports*

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Cotisations

Les produits de cotisations sont constatés linéairement sur la période couverte.

Événement-congrès et commandites

Les produits d'événement-congrès et de commandites sont constatés lorsque l'événement a lieu.

Revenus de placements

Les revenus de placements sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût à l'exception des placements à long terme qui sont évalués à leur juste valeur.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des créances et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à payer.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires.

Ventilation des charges

Les charges directement liées à un programme ou activité sont attribuées à ce programme ou cette activité en fonction du budget alloué pour cette activité ou programme.

Notes complémentaires

31 août 2025

3. Redressement aux exercices antérieurs

Au cours des exercices antérieurs, l'organisme a comptabilisé dans les frais payés d'avance des dépenses se rapportant à l'exercice courant. Afin de se conformer aux normes comptables applicables aux organismes sans but lucratif, l'organisme a procédé au redressement des chiffres des exercices précédents. Ce redressement a eu pour effet d'augmenter les charges de l'exercice précédent de 17 967 \$ et de diminuer l'actif net du même montant.

4. Débiteurs

	2025	2024
Autres sommes à recevoir	-	5 426 \$
Taxes à la consommation	34 730	17 730
Subventions à recevoir	-	74 188
	34 730 \$	97 344 \$

5. Placement à long terme, évalué à la juste valeur marchande

	2025	2024
Encaisse	15 474 \$	31 296 \$
Titres à revenus fixes	-	9 870
Fonds d'actions de sociétés cotées en bourses	579 619	565 854
Actions de sociétés cotées en bourses	1 164 142	1 255 529
	1 759 234 \$	1 862 549 \$

6. Fournisseurs et charges à payer

	2025	2024
Fournisseurs et frais courus	29 446 \$	32 607 \$
Sommes à remettre à l'État	439	7 802
Salaires et vacances	38 484	34 366
	68 369 \$	74 775 \$

7. Apports reportés

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice considéré et destinées à couvrir les charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde au 31 août 2024	Encaissements et à recevoir	Constatés à titre de produits	Solde au 31 août 2025
Dons - Prix Francisco Rico-Martinez	6 850 \$	-	6 850 \$	-
Canadian Lutheran World Relief	7 450	-	7 450	-
Dons	-	249 441	229 441	20 000
Patrimoine Canada	-	35 000	30 000	5 000
World Education Service (WES)	-	150 000	75 000	75 000
	14 300 \$	434 441 \$	348 741 \$	100 000 \$

8. Actif net grevé d'affectations externes

En mars 2012, 750 000 \$ d'un montant initial de 1 000 000 \$ reçu des Sœurs de Service du Canada ont été doté d'affectation externe pour une période de 10 ans et ce jusqu'à mars 2022. À l'échéance, ce montant a été affecté par le conseil d'administration.

En juillet 2015, l'organisme a reçu deux dons de 12 500 \$ chacun. Ces derniers sont dotés d'affectation externe pour une période de 10 ans finissant en juillet 2025.

En septembre 2019, l'organisme a reçu un don de 10 154 \$, lequel est doté d'une affectation externe de 10 ans et ce jusqu'à septembre 2029.

Au 31 août 2025, le solde de ce fonds est de 35 153 \$.

Ces fonds ne peuvent être utilisés avant la fin de la période d'affectation.

Ce fonds a été appelé fonds de dotation par l'organisme, mais selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, il ne s'agit pas d'un fonds de dotation.

Notes complémentaires

31 août 2025

9. Actif net grevé d'affectations internes

L'actif net grevé d'affectations internes au 31 août 2025 se détaille comme suit :

	Solde au 31 août 2024	Affectation	Utilisation et virements	Solde au 31 août 2025
Fonds de dépenses urgentes	20 000 \$	- \$	- \$	20 000 \$
Fonds de prévoyance	1 737 769	-	300 000	1 437 769
	1 757 769 \$	- \$	300 000 \$	1 457 769 \$

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

10. Engagement contractuel

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un contrat de location totalise 67 788 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2026	36 629 \$
2027	31 159 \$

11. Instruments financiers

La société, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan, soit le 31 août 2025.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux placements et aux débiteurs.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

Le risque de change de l'organisme est lié aux placements.

Risque de marché

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est principalement exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des actions cotées en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.